

DANSE

Claude Ratzé et Caroline De Cornière, portes-parole d'un groupe composé de Fabienne Abramovich, Nathalie Tacchella, Nicolas Cantillon, Carmella Lavoro, Richard Afonso, Maria-Carmella Mini et Anne Davier.

Formation

Actuellement, la profession de danseur n'est pas reconnue en Suisse...

Mais les choses sont sur le chemin du changement, grâce à une ordonnance en consultation sur la formation professionnelle du danseur. Consultation qui devrait déboucher (d'ici deux ou trois ans) sur la création d'une formation nationale de danseur/danseuse interprète. Cette étape devrait ouvrir ensuite les négociations pour une législation sur des formations au niveau HES (Haute Ecole Spécialisée). Musique d'avenir, certes, mais l'on peut déjà en entendre la mélodie, car un projet pilote est actuellement en chantier à Lausanne et Zurich.

Cela dit, si la formation du danseur n'as pas de légitimité, il existe bien l'Académie de danse de Genève (fusion des anciennes classes de danse du Conservatoire de la Place Neuve et du Conservatoire populaire) et un chapelet d'écoles de danse privées, qui ont pris en charge la formation d'un grand nombre d'excellents interprètes genevois. Certaines écoles privées ont mis en place des compagnies juniors qui offrent de l'expérience professionnelle (ou semi-professionnelle) à de nombreux jeunes interprètes.

Infrastructures

1. Infrastructures ou associations subventionnées

- Ballet du Grand Théâtre de Genève

Via la subvention de l'institution de la Place Neuve

- ADC (Association pour la Danse Contemporaine)

Via des subventions de la Ville (régulière et au bénéfice d'une ligne budgétaire depuis 2006) et du Canton de Genève (subvention ponctuelle). Par ailleurs, l'ADC gère et dispose de trois studios à la Maison des arts du Grütli, sous forme de prestation en nature de la Ville de Genève. La Salle des Eaux-Vives est louée depuis mars 2004 à la GIM. Cette salle est équipée d'un dispositif scénographique mobile, adapté à l'espace et conçu pour l'organisation de spectacles chorégraphiques.

- Studio de la Coulouvrenière (prestation en nature)

Trois studios, sur deux étages qui sont en fait les anciens locaux de l'Ecole de danse de Genève et de l'ex-école de Brigitte Mateuzi (Ballet jazz). Ces studios font partie de prestation en nature mise à disposition de la Ville de Genève à des compagnies bénéficiant de « convention de soutien conjoint » (nouveau subventionnement coordonnés par les villes, les cantons et la Fondation Pro Helvetia, pour des compagnies établies ou dites montantes). Ces conventions viennent d'être concrétisées et ce sont les compagnies de Gilles Jobin et Foofwa d'Imobilité qui en bénéficient.

2. Infrastructure ou associations bénéficiant de subventions, dont les activités sont mixtes ou qui invitent/organisent ponctuellement/régulièrement de la danse

La Bâtie – Festival de Genève, Théâtre du Grütli, Théâtre de l'Usine, Théâtre du Galpon, Théâtre du Loup, La Parfumerie, Maisons de Quartier (essentiellement celle des Pâquis (la Traverse) et de la Jonction), Forum Meyrin...

3. Infrastructures non-subventionnées, utilisées pour la danse régulièrement (ou ponctuellement)

Salle communale (Alhambra, Pitoëff, Faubourg, ...), Fluxum (espace privé), BFM – Bâtiment des Forces Motrices, Studio ou espace de travail loué (Studio d'Alias Compagnie, de Cindy Van Acker, d'Emilio Artessero,...), MottattoM...

4. Association subventionnée liée au secteur

Seule l'ADC est subventionnée – à côté des compagnies indépendantes, de la Bâtie Festival de Genève (dont on estime à _ la part de sa subvention utilisée pour les projets chorégraphiques).

Fonctionnement : trois exemples comparatifs

- Ballet du Grand Théâtre de Genève

Il existe depuis 1962 (45 ans !) dans sa forme actuelle, soit un corps de Ballet avec 20 à 30 danseurs annualisés et attachés au Grand Théâtre, sans offrir de prestation aux opéras.

Durant ces années, il a été dirigé en alternance par des chorégraphes (Janine Charrat, Golovine, Oscar Araiz,..) ou des intendants (actuellement Philippe Cohen).

La question de le supprimer ou de le conserver suscite la polémique depuis sa création. Cette situation secoue régulièrement l'institution et le monde politique local.

Longtemps, la tradition voulait que le Ballet soit à l'affiche du Grand Théâtre en octobre et en janvier. Depuis l'arrivée de Jean-Marie Blanchard, le Ballet et la danse en particulier on fait l'objet d'une véritable considération, par la mise en place d'une politique à la fois de production et d'invitation, et par la réalisation d'une saison de danse indépendante de l'abonnement lyrique (une révolution dans la Maison).

Aujourd'hui, le Ballet du Grand Théâtre de Genève comprend une trentaine de permanents, dont 23 danseurs internationaux.

Ces danseurs sont payés entre 4'300 et 6'000 francs par mois.

Les chorégraphes invités sont engagés habituellement pour une période de six semaines (mais très rarement pour un travail en continu). Leur cachet n'est pas connu et varie selon la notoriété du chorégraphe ou la durée de l'œuvre créée.

Le ballet est toujours à l'affiche deux fois par saison ; il présente soit des pièces avec orchestre, soit avec de la musique enregistrée. Il a dans son répertoire 4 à 5 programmes différents qui tournent très régulièrement en France, en Allemagne et en Italie. La notoriété du Ballet du Grand Théâtre de Genève dépasse l'Europe. Il vient de faire une tournée en Amérique ; il est également allé en Chine et au Japon.

En 2007, le chiffre d'affaires des tournées du Ballet du Grand Théâtre a dépassé les 800'000 francs.

- Cie Gilles Jobin

Gilles Jobin a débuté son travail de compagnie en 1997 et s'est constitué sous la forme juridique d'une Fondation en 2000. Aujourd'hui, 4 permanents dont le chorégraphe sont engagés à plein temps. Le chiffre d'affaires de la compagnie, en 2007, avoisinait le million de francs (996'000 francs). Elle réalise 60% de son financement grâce à la diffusion de ses spectacles et aux soutiens de ses coproducteurs. Le subventionnement public représente 450'000 francs. La compagnie collabore avec des artistes qui viennent de l'Europe. Ils sont engagés pour une période de 12 à 15 semaines pour une création, avec un salaire de 5'600 francs par mois. Depuis 4 ans, les danseurs sont payés trois jours de travail (voyages compris) par représentation (soit 750.- dans le cas d'une représentation à l'étranger). La Cie Gilles Jobin n'a pas de danseurs employés à l'année, mais elle estime qu'elle a réussi à offrir à ses interprètes un engagement de 50 à 60% sur l'année dernière.

- Cie de l'Estuaire

Elle existe depuis 1995 et a créé une dizaine de productions. Elle se considère comme une compagnie locale impliquée dans le tissu artistique et culturel genevois. Elle travaille au projet comme beaucoup d'autres compagnie, sans être ni débutante, ni émergente, ni montante mais en restant constante.

Le budget de leur dernière création, « Tierce », créé par une équipe artistique de 9 personnes, était devisé à 120'000 francs . Il se réalisa avec à peine plus de 90'000 francs, soit 75% du budget initial, financé pour moitié par des subventions de la Ville et du Canton de Genève. Cette différence budgétaire sera absorbée par le non-paiement du travail préparatoire des porteurs du projet. L'Estuaire engage tous ses collaborateurs sur une même base salariale. Sur cette production, les danseuses ont été payées 4'000 francs net par mois et engagées durant trois mois. Le travail de la chorégraphe (par ailleurs interprète) a été financé sur cinq mois, pour un projet qui aura duré un an à partir du moment où il a été imaginé. Ce spectacle n'a pas été diffusé, peu de programmateurs l'ont vu. Sans structure de diffusion, une compagnie doit prendre en charge (en plus de la création) son administration, sa gestion et sa diffusion, en général par le chorégraphe lui-même.

Deux points positifs**1. Proposition pour une nouvelle politique d'attribution des subventions de la Ville de Genève pour la danse indépendante.**

Cette proposition a été réalisée en janvier 2005 par le groupe de travail « Danse et argent ».

En mai 2004, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de Jean-François Rohrbasser et de l'ADC dans le but de proposer la base d'une politique de soutien pour la danse contemporaine à Genève. Ce groupe était composé de treize personnes (danseurs, chorégraphes, administrateurs de compagnie, délégués culturel, programmateurs) et son rapport a été soumis et validé par les membres de la communauté avant d'être proposé au Magistrat Patrice Mugny.

Ces propositions portaient sur :

- La composition d'une commission d'attribution de subventions (qui n'existait pas jusqu'alors).
- Les critères d'attribution.
- La politique d'attribution des subventions. Le groupe n'était pas favorable à la politique du « Tout ou rien » ni à celle du « Saupoudrage » concernant l'attribution des subventions. Elle recommandait que si un projet était retenu, la commission pouvait pratiquer une certaine souplesse sans aller en deçà de 70% de la requête. Le groupe estimait que pour une évolution du paysage artistique, le cadre devait permettre les exceptions, rester ouvert et flexible.
- Respecter (et faire respecter) le principe d'un salaire minimum pour les danseurs estimé à 4'000.- brut par mois.
- Mettre en place un observatoire pour les montages financiers.
- Tout mettre en œuvre pour l'harmonisation des calendriers des commissions d'attributions des autres instances subventionnantes.

Ces recommandations auront donné lieu à l'élaboration des « Critères d'attribution de subventions à la création et à la production chorégraphiques »

www.ville-ge.ch/culture/services_ac/subventions/reglement_danse.pdf

2. Développement des studios de travail

Ces dernières années, plusieurs compagnies importantes sont revenues travailler à Genève et de nombreuses jeunes compagnies sont nées. Pour faire face à la demande croissante de lieux de travail pour la danse, et pour permettre le formidable développement de la création chorégraphique à Genève, le DAC a profité de l'opportunité de reprendre la gestion des studios du 44 rue de la Coulouvrenière. Ces nouveaux studios sont mis à disposition des compagnies au bénéfice d'une convention de subventionnement conjoint de la part de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia. Ces nouveaux espaces de travail complètent les trois studios mis à la disposition de la danse indépendante, gérés par l'ADC, à la Maison des arts du Grütli.

Ces outils complètent bon nombre de studios qui sont loués par des chorégraphes et des compagnies subventionnées. Location qui représente des charges importantes et incompressibles pour leurs utilisateurs.

Si ces nouveaux studios de la Coulouvrenière représentent un véritable appel d'air pour l'organisation du travail des compagnies de danse, la fermeture de lieux alternatifs est un véritable souci pour l'avenir.

Deux attentes pour améliorer la création de qualité

1. La Maison de la Danse

Le projet d'une Maison de la Danse à Genève a débuté à la fin des années 90. Un travail énorme a été effectué avant que ce projet ne se matérialise dans le cadre de la construction du Centre socioculturel de l'Escargot à Lancy. Projet qui après avoir accompli un remarquable parcours politique culturel a échoué en votation populaire le 22 octobre 2006, où 4'345 électeurs lancéens ont répondu au référendum lancé par une alliance radicale et libérale.

La Maison de la Danse lancéenne a été enterrée et un nouveau projet peine à renaître de ses cendres...

2. Plus de moyens financiers

Les moyens financiers ont remarquablement augmenté ces dernières années :

- L'ADC a été reconnue pour son travail et, au niveau de la Ville de Genève, ses subventions ont fait l'objet d'une ligne budgétaire tout en se sont différenciant du Fonds d'aide à la création indépendante.
- Aujourd'hui, trois compagnies font l'objet de la politique de subventionnement conjoint qui, sur une durée de trois ans, offre des garanties de subventionnement de la part de la Ville, du canton et de Pro Helvetia.

Si l'on doit saluer ces avancées et la considération d'une optimisation des moyens financiers pour certaines compagnies, on doit rester absolument vigilant sur le fait que si l'on soutient mieux les uns, on ne doit pas négliger les autres. Un meilleur statut ne doit pas mettre en danger le plus grand nombre de compagnies ; il doit rester de la place et des moyens pour des compagnies émergentes tout comme pour les compagnies qui inscrivent leur démarche sur du long terme et dans la proximité.

Nous nous trouvons aujourd'hui sur un palier et il serait dommageable de ne pas faire preuve de vision et d'anticipation.

Conséquences du transfert des charges de l'Etat

- Le risque est évident d'une uniformisation des décisions et d'une homogénéisation des points de vue. Le principe de subsidiarité serait mis à mal, avec des conséquences sur tout le développement des projets d'envergure nationale.
- Ce serait une incohérence, de la part du Canton, de soutenir la formation et de lâcher le soutien à la création, la première débouchant sur la deuxième...